

## **Bienvenue dans la maison de vacances De Kassei !**

Ce règlement d'ordre intérieur vous donne une indication sur la manière dont nous souhaitons que vous utilisiez la maison de vacances et son inventaire.

Nous avons établi quelques règles et nous espérons qu'elles vous seront utiles. En adhérant à ces règles, vous nous aidez à continuer à vous fournir, ainsi qu'aux autres hôtes, le meilleur service possible.

Ces règles de la maison sont conçues pour vous assurer un séjour agréable et sans problème. Ils comprennent des informations sur les numéros de téléphone des médecins, des pompiers, de la police et des gestionnaires, ainsi que des informations sur la région.

Nous vous demandons de respecter le règlement d'ordre intérieur que nous avons établi pour vous.

Nous vous souhaitons un agréable séjour !

### **AMEUBLEMENT**

1. Veuillez ne pas déplacer les meubles d'une pièce à l'autre, car cela pourrait causer des dommages et une usure inutile des meubles et des murs.
2. Veuillez laisser les nappes de protection sur les tables à manger.
3. Veuillez ne pas ouvrir les chambres qui sont fermées à clé.
4. En outre, vous pouvez utiliser tous les objets se trouvant dans la maison de vacances ou lui appartenant. Nous vous demandons de traiter la maison et son contenu avec soin, afin que les futurs hôtes puissent également profiter de ce bel endroit.
5. Il y a l'internet sans fil dans la maison, l'utilisation de l'internet pendant la période de location est entièrement à la charge du locataire. Tout le trafic Internet est enregistré sur notre adresse IP, le téléchargement illégal est interdit.
6. Utilisez uniquement et toujours le linge avec lequel les lits sont faits à l'arrivée. Si vous ne le faites pas, les frais de nettoyage des oreillers, des couettes et des matelas peuvent vous être facturés.
7. Veuillez ne pas jeter dans les toilettes un objet ou une substance qui n'y a pas sa place. (Couches, serviettes hygiéniques, voire mini tampons, mais aussi pas de graisse ni de nourriture).
8. Les fours, les réfrigérateurs et les congélateurs doivent être laissés propres et en ordre par les locataires.
9. Il est interdit d'utiliser une friteuse ou un gourmet dans l'appartement.

10. Aucune graisse ou huile ne peut être versée dans l'évier ou les toilettes.
11. Veuillez vous assurer que la vaisselle a été suffisamment rincée pour qu'il ne reste pas de nourriture dans le lave-vaisselle (n'oubliez pas les tablettes).
12. Au départ, la vaisselle doit être faite, nous vous demandons également de vider le lave-vaisselle et de tout remettre dans les armoires.
13. Il y a une machine à laver et un sèche-linge dans le garage, qui peuvent être utilisés si nécessaire. Seule l'utilisation de capsules de lavage est autorisée.
14. N'oubliez pas de reprendre la nourriture que vous avez emportée.
15. Veuillez ne pas garer les véhicules qui perdent de l'huile ou du liquide de refroidissement dans le garage, ils peuvent être garés sur la voie publique (stationnement gratuit sur les voies ferrées à proximité). Les frais de nettoyage de l'huile ou du liquide de refroidissement seront facturés.
16. Le nombre de personnes occupant la maison de vacances (max. 12) ne doit pas dépasser le nombre de personnes indiqué dans la confirmation écrite de la réservation. En cas d'infraction, l'accès à la maison de vacances peut être refusé.
17. La maison ne peut jamais être sous-louée. Si vous louez la maison pour une certaine période, il est supposé que vous et le groupe utiliserez la maison pendant toute cette période.
18. Le locataire reste le principal responsable de la maison de vacances pendant le séjour et doit informer ses co-locataires des règles.
- 19) Les propriétaires sont autorisés à mettre fin à tout séjour si le groupe fait preuve d'intolérance manifeste ou ne respecte pas les règles de vie et de bon voisinage, sans remboursement du loyer payé.
20. Le propriétaire peut à tout moment entrer dans la propriété pour vérifier les installations intérieures, le chauffage et ce, sans le consentement du locataire. Le propriétaire doit respecter la vie privée des locataires.

#### ECO FRIENDLY

Comme l'électricité, l'eau et le chauffage central sont inclus dans le loyer, nous demandons à nos hôtes d'être bon père ou bonne mère de famille ;

1. N'oubliez pas, en quittant la maison, de fermer soigneusement les fenêtres et les portes et de régler le chauffage central à une température plus basse.
2. Nous demandons aux locataires de trier leurs déchets dans la zone prévue à cet effet dans le garage :

- Papier, carton et verre dans la boîte prévue à cet effet.

- Le PMC dans le sac bleu

- Les déchets résiduels dans le sac jaune.

- Nous fournissons 1 sac poubelle jaune et 1 sac poubelle bleu. Des sacs poubelles supplémentaires peuvent être livrés et seront facturés à 1,5 euros chacun.

## REGLES

1. Il est strictement interdit de fumer dans la maison de vacances. Si vous fumez à l'extérieur sur la terrasse, veuillez éteindre les mégots de cigarettes dans le cendrier prévu à cet effet.
2. Les animaux ne sont pas autorisés, à l'exception des animaux de compagnie pour les personnes souffrant d'un handicap moteur, auditif ou visuel. Cela doit être signalé à l'avance au gestionnaire.
3. La maison de vacances n'est pas louée pour les fêtes.
4. Les heures supplémentaires de nettoyage nécessaires en raison d'un niveau anormal de saleté ou de désordre seront facturées à 30 euros/heure et déduites de la caution.

## LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES PROCÉDURES D'URGENCE

1. La réglementation nationale en matière d'incendie, la position des sorties de secours et des extincteurs doivent être vérifiés avant d'utiliser le logement.
2. Dans les couloirs, il y a une impression du plan d'étage sur lequel sont indiqués l'éclairage de secours, la détection d'incendie, les extincteurs et les sorties de secours.
3. Les escaliers, les couloirs et les portes doivent rester dégagés pour permettre une évacuation rapide et facile du bâtiment. Les portes intérieures menant à une sortie de secours ne doivent pas être fermées ni obstruées.
4. Une trousse de premiers secours est présente à la maison.
5. Les propres appareils électriques doivent être techniquement en ordre et ne peuvent pas surcharger le système électrique.
6. Il n'y a pas de téléphone fixe dans le bâtiment, il est donc conseillé d'apporter un téléphone portable. Une liste des numéros nécessaires et utiles est disponible dans le règlement intérieur.
7. Il est strictement interdit de garder des feux d'artifice dans la maison et de les allumer autour de la maison.

8. Il est interdit d'allumer des bougies dans la maison, à l'exception des bougies chauffe-plat dans les supports disponibles.

## DOMMAGES

1. Informez-nous dès que possible et dans les 12 heures si des objets sont manquants dans l'inventaire. Faites-nous savoir si vous avez besoin d'aide. Notre numéro de téléphone se trouve dans la maison, ce qui nous permet de résoudre rapidement tout problème. Nous sommes également à votre disposition pour des informations sur la maison ou sur les excursions.

2. Personne n'endommagera délibérément quoi que ce soit dans la maison, mais il peut arriver à n'importe qui que quelque chose se brise. Nous vous serions reconnaissants de signaler rapidement tout dommage, afin que nous ne le découvrons pas seulement après votre départ. La maison est vérifiée avant l'arrivée des nouveaux hôtes pour détecter les défauts et les manques, car ils doivent eux aussi pouvoir profiter de vacances confortables.

3. Les locataires sont responsables des dommages qu'ils causent, ainsi que ceux causés par d'autres locataires ou des invités. Les coûts de ces dommages infligés seront déduits de la caution.

4. Le propriétaire n'est pas responsable :

- Accidents à l'intérieur et à l'extérieur de la maison de vacances

- Le vol, la perte ou les dommages pendant ou à la suite de votre séjour dans notre maison de vacances.

5. Le locataire est solidairement responsable de toute perte et/ou dommage à la maison de vacances, à la terrasse et à son mobilier (intérieur et extérieur), si cela résulte d'actes ou d'omissions de votre part ou de tiers qui se trouvent dans la maison avec votre permission.

## Réservation

1. Le contrat de location ne sera conclu qu'après que le locataire ait signé le contrat de location. La signature du bail implique également l'acceptation des règles de la maison.

2. Le locataire est tenu de payer le loyer au plus tard 30 jours avant le début du contrat de location. Si le propriétaire n'a pas reçu l'acompte dans ce délai, le contrat sera légalement considéré comme dissous et le propriétaire aura le droit de relouer immédiatement la maison de vacances pour la période en question. En cas de période de réservation courte, le bailleur et le locataire en discuteront.

3. La caution de 350,00 euros doit être versée au plus tard 30 jours avant le début de la période de location et sera remboursée 14 jours après le séjour si tout est en ordre.

4. L'entrée de la maison se fait le premier jour de la période de location à partir de 16 heures, si le locataire, pour une raison exceptionnelle, veut entrer dans la maison plus tôt, il

doit toujours demander l'autorisation du propriétaire à l'avance. Si le locataire n'arrive pas à temps, il doit en informer le propriétaire par téléphone afin de prendre de nouvelles dispositions pour son accueil.

5. Le départ de la maison de vacances doit avoir lieu le dernier jour de la période de location avant 10 heures du matin.

6. La collecte et la restitution des clés font l'objet d'un accord entre le locataire et le propriétaire. La perte d'un jeu de clés sera associée à un coût de 50,00 euros.

7. En cas d'annulation jusqu'à 30 jours avant le début de la période de location, 33 % du loyer sera facturé. En cas d'annulation dans les 30 jours précédant le début de la période de location, la totalité du loyer sera retenue. Seules les raisons urgentes peuvent donner lieu à une annulation de la réservation, ceci à la discrétion du propriétaire. Le locataire est responsable de toute assurance annulation.

8. Tout litige découlant de l'existence, de l'interprétation ou de la mise en œuvre de ces dispositions, qui ne peut être réglé à l'amiable, sera soumis à la juridiction des tribunaux de l'arrondissement d'Audenaarde.

9. Depuis le 25 mai 2018, notre site web est protégé par la nouvelle loi sur la vie privée. Nos dossiers sont donc soumis à la législation GDPR en Europe. Nous utilisons vos données exclusivement pour la maison de vacances De Kassei.